

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 février 2023

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 10

Date de Convocation : 08 février 2023

Absent excusés : C. Aubry pouvoir donné à C. Pouillard, G. Creuzot pouvoir donné à P. Drogrey

Secrétaire de séance : C. Boussardon

Ordre du jour :

- Délibération achat et vente de terrains lotissement Bannans
- Délibération destination des coupes de bois
- Délibération choix du tracé voirie Grande Rue pour travaux 2024
- Règlement du cimetière
- Achat groupé de gaz
- Création d'une place du « 19 mars 1962 »
- Questions diverses

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Frédéric Marendaz a envoyé sa démission de conseiller municipal le 10 janvier 2023 au maire celle-ci sera transmise en préfecture.

Le conseil municipal nomme à l'unanimité Mr Michel Etiévant, délégué défense en remplacement de F. Marendaz.

2. **Achat et vente de terrains lotissement Bannans :**

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour procéder à un échange avec Mr MASSON Jean Claude, acquéreur de la maison située 8 rue des mésanges, au terme duquel :

- Mr MASSON cède à la commune la petite parcelle cadastrée ZM 107
- La commune cède à Mr MASSON la parcelle cadastrée ZM 116,

Le tout moyennant une soulte de 100 € à la charge de Mr Masson ainsi que les frais.

3. **Destination des coupes de bois 2023**

Suite à la commission bois, Le conseil approuve la destination des coupes les parcelles N°7 (résineux), 5,6 et 21 (feuillus). L'Affouage se fera dans les parcelles N°2 en 2023 et N°3 en 2024

Bilan réalisé en 2022 : dépenses 20 218 € - recettes 36 000€

Estimation 2023 : dépenses 34 361 € (dont 12 000€ de création d'une place à bois) - recettes 65466€.

4. **Choix du tracé voirie Grande Rue** : La commission travaux s'est réunie le 03 février 2023 afin d'étudier les deux propositions du cabinet Acesti (maître d'œuvre) en concertation avec le Département. L'option 1 a été retenue, mais le conseil municipal souhaite une modification de largeur de chaussée dans la partie haute de la grande rue avec modification de la largeur de la rue. Des feux de signalisation réguleront le carrefour vers la fontaine

5. **Règlement du cimetière** : le règlement sera mis à jour avec les tarifs adoptés lors de la délibération du 07 mars 2018. La taille des cavurnes est définie comme suit : concession avec monument ne devra pas excéder 1 m2 le monument (cavurne) doit être de de 0.80 de largeur.

6. **Achat groupé de gaz** : la commune ne répond pas aux critères du bouclier tarifaire, ce qui pénalise les 6 locataires des logements communaux.
Un groupement d'achat a été créé pour la région Bourgogne- Franche Comté auquel nous pouvons adhérer. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. **Création d'une place du « 19 mars 1962 »** : Suite à la demande de la FNACA, le conseil accepte de créer la place au parking du cimetière. L'inauguration aura lieu cet automne.

8. **Questions diverses** :
 - Le maire donne lecture d'un courrier de riverains de la Rue Basse qui a reçu une amende de la gendarmerie de 135€ pour stationnement gênant du véhicule, ils supposent que cette action est à l'initiative de la mairie, ce qui n'est pas le cas. Il est rappelé qu'il faut stationner aux emplacements prévus à cet effet et non sur les trottoirs et aux angles des intersections.

 - Présentation du projet d'aménagement de la Reculée des Planches le jeudi 23 février à 19h à la salle des fêtes.

Fin de séance